



Renseignements sur le soutien financier de l'État relativement à la COVID-19

Les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada ont introduit diverses mesures de soutien financier pour aider les particuliers et les entreprises qui sont touchés par la COVID-19.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) encourage fortement toutes les entreprises de fruits et légumes qui jouent un rôle dans la chaîne d'approvisionnement de consulter attentivement les ressources ci-dessous publiées par les gouvernements. De plus amples renseignements seront ajoutés au fur et à mesure qu'ils sont disponibles.

Le Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19

Le site Web du [gouvernement du Canada](https://www.gouvernement.ca) fournit des renseignements sur les mesures de soutien financier offertes aux particuliers et aux entreprises. Les renseignements ci-dessous peuvent être pertinents pour les entreprises de fruits et légumes qui jouent un rôle dans la chaîne d'approvisionnement.

Ministère des Finances Canada

- [Soutien du revenu à long terme pour les travailleurs](#)
 - Un soutien de 5 milliards de dollars pour les travailleurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi.
 - Des exigences d'admissibilité plus larges et une simplification du processus de demande d'assurance-emploi pour les travailleurs qui font face à une réduction de leurs heures de travail.
 - Les prestations d'assurance-emploi seront offertes aux travailleurs dont les heures de travail sont réduites de façon volontaire ou non.
 - Les exigences d'admissibilité à l'assurance-emploi se trouvent dans la section d'[Emploi et Développement social Canada](#) du site Web.
- [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](#)
 - Un montant de 2 000 \$ par mois pendant les 4 prochains mois offert aux travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause de la COVID-19.
 - Les salariés, les travailleurs à contrat et les travailleurs autonomes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi ont droit à la PCU. Les Canadiens qui sont sujets à des licenciements temporaires et les parents devant rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants et qui ne reçoivent pas de salaire sont aussi admissibles.
- [Aide pour que les entreprises puissent conserver leurs employés \(subventions salariales\)](#)
 - Des subventions salariales à un taux de 75 % pour les entreprises admissibles, les organismes à but non lucratif et les organisations caritatives.
 - Un taux de [75 % des premiers 58 700 \\$](#) (site en anglais) que les employés gagnent, ou 847 \$ par semaine, pendant un maximum de 3 mois à partir du 15 mars 2020.

- Les entreprises qui ont une perte d'au moins 30 % de leur revenu seront admissibles.
- La taille de l'entreprise (le nombre d'employés) ne sera pas prise en compte pour déterminer l'admissibilité d'une entreprise.
- [Report des versements de la taxe de vente et des droits de douane](#)
 - Les versements de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVQ) et les droits de douane exigibles à l'importation sont reportés jusqu'au 30 juin 2020.
- [Programme de crédit aux entreprises \(PCE\)](#)

Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) fournira 65 milliards de dollars de soutien supplémentaire par le biais de la Banque de développement du Canada (BDC) et d'Exportations et Développement Canada (EDC). Ce programme comprend :

 - [Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes](#)
 - Des prêts sans intérêt de 40 000 \$ et moins sont offerts aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif pour les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été réduits temporairement.
 - Pour être admissibles, les organisations devront démontrer qu'elles ont versé entre 50 000 et 1 million de dollars pour les salaires de leurs employés en 2019.
 - [Garanties de prêt pour les petites et moyennes entreprises \(PME\)](#)
 - Un montant de 6,25 millions de dollars de nouveaux crédits à l'exploitation et de prêts à terme sur capacité d'autofinancement pour les PME, par l'entremise de l'EDC.
 - [Programme de prêts conjoints pour les PME](#)
 - La BDC accordera des prêts conjoints à terme aux PME pour répondre à leurs besoins de flux de trésorerie opérationnels.
 - Un crédit additionnel de 6,25 millions de dollars pour les entreprises admissibles au programme.
 - Des prêts jusqu'à 10 milliards de dollars offerts par la [BDC](#) et [EDC](#) pour les entreprises canadiennes de tous les secteurs et régions.
- [Augmentation du crédit disponible pour les agriculteurs](#)
 - Augmentation de 5 milliards de dollars du crédit disponible pour les agriculteurs et pour le secteur agroalimentaire par le biais de [Financement agricole Canada](#).
 - [Financement agricole Canada](#) offre plusieurs options de financement aux agriculteurs et à l'ensemble du secteur agroalimentaire.
- [Plus de temps pour payer l'impôt sur le revenu](#)
 - Les entreprises peuvent reporter leur paiement de l'impôt sur le revenu après le 31 août 2020.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- [Prolongation des dates butoirs pour le Programme de paiements anticipés \(PAA\)](#)
 - Prolongation de six mois sur le remboursement des prêts pour les agriculteurs.
 - Les agriculteurs qui ont des prêts sans intérêt en souffrance pourront faire une demande pour obtenir un montant de 100 000 \$ supplémentaire dans le cadre du nouveau PAA de l'année 2020 qui commence le 1^{er} avril 2020.

- [Protection de la population canadienne et des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire](#)
 - 50 millions de dollars pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et les employeurs des secteurs de la production et de la transformation des aliments à mettre en place les mesures nécessaires à l'observation de la période d'isolement obligatoire de 14 jours.
 - Ce financement permettra de verser 1 500 \$ pour chaque travailleur temporaire étranger, aux employeurs et ceux qui travaillent avec eux, afin que les exigences en matière d'isolement de 14 jours soient entièrement respectées

Mesures de soutien des gouvernements provinciaux quant à la COVID-19

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Le [gouvernement de la Colombie-Britannique](#) (site en anglais) fournira 5 milliards de dollars en mesures de soutien du revenu, en allègement fiscal et en financement direct pour les gens, les entreprises et les services. 2,2 milliards de dollars permettront de fournir des mesures d'allègement aux entreprises et de les aider à se redresser.

- [Soutien pour les gens et pour les services \(site en anglais\)](#)
 - Un montant de 2,8 milliards de dollars pour aider à financer les services, y compris 1,1 milliard de dollars pour augmenter les revenus des gens.
 - Les clients peuvent reporter leurs paiements de factures de services publics jusqu'à 90 jours après la date limite ou négocier des modalités de paiement flexibles.
 - Le fonds de crise pour les clients de BC Hydro fournira 600 \$ de subventions aux gens qui font face à une perte d'emploi, à la maladie ou à la perte de leur salaire.
- [Soutien aux entreprises \(site en anglais\)](#)
 - Les entreprises qui paient au-delà de 500 000 \$ en salaires peuvent reporter leurs paiements de la taxe sur la santé jusqu'au 30 septembre 2020.
 - Une prolongation de la période de production des déclarations de revenus et des échéances de paiement pour la taxe de vente provinciale, la taxe municipale et régionale sur l'hébergement à court terme, la taxe sur le tabac, la taxe sur les carburants et la taxe sur le carbone jusqu'au 30 septembre 2020.
- [Mesures d'allègement de la C.-B. pour les propriétaires d'un commerce et les locataires \(site en anglais\)](#)
 - Taxes scolaires réduites de moitié pour les propriétés de catégorie entreprise, industrie légère et industrie importante.
 - 500 millions de dollars en mesures d'allègement pour les entreprises qui possèdent des propriétés ainsi que pour les locataires qui ont un bail à loyer hypernet.

Gouvernement de l'Alberta

- [Modifications à l'impôt sur le revenu des entreprises \(site en anglais\)](#)

- Les soldes et les versements de l'impôt sur le revenu des entreprises seront reportés du 19 mars jusqu'au 31 août 2020.
- [Report des taxes scolaires \(site en anglais\)](#)
 - Les taxes scolaires seront gelées au même niveau que l'année précédente.
 - La perception des impôts fonciers sera reportée de 6 mois pour les entreprises.
- [Report du paiement des services publics \(site en anglais\)](#)
 - Les petites entreprises et les entreprises d'exploitation agricole peuvent reporter leurs paiements de services publics jusqu'à un maximum de 90 jours.
- [Report du paiement des primes à la Commission des accidents du travail \(site en anglais\)](#)
 - Pour les PME, le gouvernement provincial couvrira la moitié des primes de 2020 à l'échéance en 2021.

Gouvernement de la Saskatchewan

- [Prestation d'urgence aux petites entreprises de la Saskatchewan \(site en anglais\)](#)
 - Une subvention unique pour les petites et moyennes entreprises directement touchées par la COVID-19.
 - Le montant de la subvention est égal à 15 % des revenus mensuels de vente de l'entreprise, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
- [Taxe de vente provinciale \(site en anglais\)](#)
 - Les entreprises touchées par la COVID-19 qui ne sont pas en mesure de remplir leur déclaration de taxe de vente provinciale à la date d'échéance peuvent soumettre une demande d'allègement des intérêts ou des pénalités.
- [Services publics provinciaux \(site en anglais\)](#)
 - Report des paiements de factures pour un maximum de 6 mois pour les clients qui pourraient être touchés par la COVID-19 et ainsi ne pas être en mesure de les payer.
- [Programme de soutien à l'auto-isollement \(site en anglais\)](#)
 - 450 \$ par semaine pendant maximum deux semaines aux travailleurs forcés de s'isoler pour ralentir la propagation de la COVID-19.

Gouvernement du Manitoba

- [100 millions de dollars en soutien et en mesures d'allègement](#)
 - Manitoba Hydro, Centra Gas et la Société d'assurance publique du Manitoba ne factureront pas de frais d'intérêt ou de pénalités aux Manitobains qui ne sont pas en mesure de payer leurs factures.
 - La Société manitobaine des alcools et des loteries ne facturera pas de frais d'intérêt sur les créances des restaurants, des bars et des magasins de vins spécialisés.
 - La Commission des accidents du travail fera de même.
 - Manitoba Hydro et Centra Gas ne débrancheront pas de clients.

- Report des dates limites pour la production de la déclaration de revenus provinciale des particuliers et des entreprises ainsi que pour le paiement de tout solde d'impôt dû afin de les faire coïncider avec le report du paiement des impôts fédéraux jusqu'au 31 août 2020.
- Élimination de 75 millions de dollars de la taxe de vente provinciale annuelle pour le secteur des propriétés commerciales le 1^{er} juillet 2020.
- [80 millions de dollars en report des taxes](#)
 - Versements mensuels maximaux de 10 000 \$ pour les taxes sur les ventes et sur les salaires.
 - Jusqu'à 2 mois de plus pour payer la taxe de vente au détail et l'impôt destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire.

Gouvernement de l'Ontario

- [Portail en ligne pour les emplois dans le secteur agricole et alimentaire en Ontario](#)
 - Jumelle des gens à des emplois et à des ressources de formation de part et d'autre de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en Ontario.
- [Réduction de l'impôt pour les particuliers et les entreprises](#)
 - Un montant de 10 milliards de dollars pour soutenir les particuliers et les entreprises par l'entremise de l'impôt et d'autres reports.
 - Un montant de 6 milliards de dollars pour offrir une période de grâce de 5 mois où les entreprises pourront produire leurs déclarations et effectuer leurs versements, en allégeant les intérêts et les pénalités pendant ce temps.
 - Un montant de 1,9 milliard de dollars pour reporter les paiements à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.
 - Un montant de 1,8 milliard de dollars pour reporter le versement aux conseils scolaires des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.
 - [15 millions de dollars pour reporter le paiement des impôts fonciers pour les personnes et les entreprises du Nord de l'Ontario situées à l'extérieur des limites municipales](#)
- [Soutien pour les gens et pour les emplois](#)
 - Un montant de 5,6 milliards de dollars pour les programmes d'allégement des coûts de l'électricité dont bénéficient les entreprises agricoles et les petites entreprises, ce qui est une augmentation de 1,5 milliard comparativement à l'année précédente.
 - Un montant de 9 millions de dollars pour les factures d'électricité par l'entremise du Programme d'aide aux impayés d'énergie et en veillant à ce que les services d'électricité et de gaz ne soient pas interrompus en raison de non-paiement.
 - Un accès élargi au programme de secours d'urgence qui est administré par Ontario au travail.
- [Soutien pour les employeurs](#)
 - Une réduction de 355 millions de dollars de l'impôt pour 57 000 employeurs par le biais d'une augmentation temporaire de l'exonération de l'impôt-santé des employeurs.

- Une période de 45 jours où les tarifs selon l'usage d'électricité sont les plus bas (pendant les périodes creuses) pour les entreprises agricoles et les petites entreprises.
- Un nouveau crédit d'impôt pour les sociétés pour les régions où les groupes d'emploi accusent des retards (zones rurales).
- [L'Ontario soutient le secteur du camionnage](#)
 - Maintien en service des 23 aires de repos ONroute pour les services de plats à emporter et le service au volant, y compris des toilettes avec un nettoyage amélioré.

Gouvernement du Québec

- [Mesures d'assouplissement pour les citoyens et les entreprises](#)
 - Pour les particuliers (incluant les particuliers en affaires), la date limite pour payer tout solde d'impôt, de cotisations ou de droits annuels d'immatriculation au registre des entreprises, relativement à la déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2019, est reportée au 1^{er} septembre 2020.
 - Pour ceux qui ont des acomptes provisionnels à verser, le versement de l'acompte du 15 juin 2020 est reporté au 1^{er} septembre 2020.
 - [Report au 30 juin 2020 de la date limite des versements de TVQ.](#)
- [Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels \(PIRTE\)](#)
 - 100 \$ par semaine de travail admissible à compter du 15 mars 2020 et pour un maximum de 16 semaines.
- [Programme actions concertées pour le maintien en emploi \(PACME COVID-19\)](#)
 - Remboursement de 100 % des dépenses en formation et des salaires des employés en formation de 100 000 \$ et moins, et de 50 % pour les dépenses entre 100 000 \$ et 500 000 \$.
- [Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises \(PACTE\)](#)
 - Cette aide financière est offerte à toutes les entreprises en exploitation au Québec.
 - Les entreprises doivent démontrer que leurs problèmes de liquidité sont causés par un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits, ou alors par une réduction de la capacité de livrer des produits, biens ou services.
 - Le financement sous la forme d'une garantie de prêt est privilégié en tout temps. Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

- [Exonération des pénalités de retard sur l'impôt foncier](#)
 - Les pénalités de retard seront examinées au cas par cas pour évaluer si elles peuvent être exonérées lorsqu'elles sont liées à l'impôt foncier devant être payé le 31 mai 2020 en cas de difficultés financières.
- [Report de paiement sur le capital et les intérêts pour les prêts](#)
 - Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reportera jusqu'à 6 mois le remboursement des prêts et des intérêts sur les prêts provinciaux existants.

- Cette mesure donnera un répit immédiat aux entreprises qui ont des difficultés en raison de la COVID-19.
- [Soutien pour les petites entreprises](#)
 - Un montant de 100 000 \$ de prêts qui seront administrés par Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB).

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

- [Financement d'urgence du fonds de roulement \(contenu en anglais\)](#)
 - Des prêts jusqu'à un montant de 100 000 \$ pour aider les petites entreprises avec leurs coûts fixes d'exploitation, tout en reportant les paiements principaux et les paiements des intérêts pour au moins 12 mois.
- [Programme de report du loyer des baux de location commerciaux \(contenu en anglais\)](#)
 - Maximum de 50 000 \$ par propriétaire et de 15 000 \$ par locataire pour le report du loyer.
- [Report des impôts](#)
 - Report du paiement de l'impôt foncier provincial et des droits jusqu'au 31 décembre 2020.
 - Réduction des intérêts pour l'année d'imposition 2020, y compris tous les montants en souffrance.
 - Suspension des processus de vente pour défaut de paiement des impôts pour le reste de l'année 2020.
 - Retard de l'envoi des factures d'impôt foncier pour 2020 jusqu'en juin.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

- [Soutien aux entreprises \(site en anglais\)](#)
 - Du financement supplémentaire par le biais d'un programme de garanties de prêt pour les petites entreprises dans le but de permettre aux entreprises qui ont un besoin urgent de solliciter jusqu'à 500 000 \$.
 - Un montant de 100 000 \$ sera offert par le gouvernement pour les entreprises qui ne sont pas admissibles au programme.
 - Le report des paiements jusqu'au 30 juin 2020 pour tous les emprunts au gouvernement, y compris ceux qui font partie de la Commission du prêt agricole.
- [Fonds d'aide temporaire d'urgence aux travailleurs](#)
 - 20 millions de dollars pour aider les travailleurs autonomes et les travailleurs mis à pied qui ne sont pas admissibles à l'assurance emploi. Des versements uniques de 1 000 \$ pour aider les personnes touchées par les mises à pied et les fermetures en attendant la Prestation canadienne d'urgence du gouvernement fédéral.
- [Subvention d'urgence aux petites entreprises](#)

- Un programme de 20 millions de dollars qui fournit aux petites entreprises et entreprises à vocation sociale admissibles une subvention qui équivaut à 15 % du revenu provenant des ventes d'avril 2019 ou de février 2020, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.
- [Report des paiements de loyer commercial](#)
 - Maximum de 50 000 \$ par propriétaire et de 15 000 \$ par locataire pour le report des paiements de loyer si l'entreprise est fermée en raison de l'ordonnance prise au titre de la *loi sur la protection de la santé*.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

- [Soutien économique et social pour les Terre-Neuviens et les Labradoriens \(site en anglais\)](#)
 - Un montant de 2 milliards de dollars de capacité d'emprunt à long terme dans le cadre de mesures de soutien gouvernemental pour répondre à la volatilité des revenus.
 - Un fonds de prévoyance de 200 millions de dollars.
- [Programme provincial d'aide au secteur agroalimentaire \(site en anglais\)](#)
 - Des investissements de 2,25 millions de dollars par le biais du programme provincial d'aide au secteur agroalimentaire.
 - Jusqu'à 20 000 \$ de financement dans le cadre du programme d'infrastructures agricoles.
- [Certificats d'exemption de taxe sur le carburant \(site en anglais\)](#)
 - La date d'expiration pour les certificats d'exemption de taxe sur le carburant, qui permettent aux titulaires d'acheter de l'essence marquée et du mazout léger sans taxe, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2020.

Mesures de soutien des gouvernements territoriaux quant à la COVID-19

Gouvernement du Yukon

- [Levée des redevances d'aviation](#)
 - Des économies de 210 000 \$ pour les entreprises puisque les redevances d'atterrissage, de stationnement et de chargement sont levées.
- [Programme de congés de maladie payés](#)
 - Couvre les besoins financiers des travailleurs pendant la période d'isolation volontaire de 14 jours. L'avis habituel de 90 jours ne sera pas envoyé aux travailleurs qui ont été mis à pied.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

- [Allègement économique de 13,2 millions de dollars](#)
 - Allègement pour les entreprises de la chaîne d'approvisionnement à l'aide de l'élimination des frais de péage du pont de Deh Cho, de permis de camionnage et de redevances d'atterrissage.
 - [Allègement économique supplémentaire de 8,259 millions de dollars](#)

- [Frais prélevés aux employeurs par la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs \(CSTIT\)](#)
 - Prolongation de la date d'échéance des cotisations de l'employeur du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} mai 2020.
 - [Politiques de recouvrement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest \(GTNO\)](#)
 - Suspension des activités de recouvrement, notamment les compensations du GTNO sur ses remboursements et sur ses compensations de remboursements d'impôt de l'Agence du revenu du Canada.

Gouvernement du Nunavut

- [Programme de soutien aux petites entreprises](#)
 - 5 000 \$ en soutien aux entreprises admissibles sous forme de contribution non remboursable.